

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>RUE DU NUNAVUT – JARDINS FAMILIAUX</b> <b>SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022</b> <b>Arrêté n°2022/187</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU la demande du président des jardins familiaux d'Ifs en date du 17 juin 2022 pour occuper le domaine public et y organiser un repas le samedi 2 juillet 2022 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers, pour l'organisation d'un barbecue qui aura lieu, le samedi 10 septembre 2022, rue du nunavut à Ifs ;

**ARRETE**

- Article 1** Marc LALAISSON – président des jardins familiaux d'Ifs est autorisé à occuper le domaine public et à organiser un repas le samedi 10 septembre 2022, rue du Nunavut, aux jardins familiaux.
- Article 2** L'organisation de ce repas sera placée sous l'entière responsabilité de Monsieur Marc LALAISSON – président des jardins familiaux d'Ifs qui veillera à minimiser les différents troubles au voisinage notamment (bruits) et remettre les emplacements dans leur état initial.
- Article 4** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration des lieux.
- Article 5** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
  - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
  - Monsieur Marc LALAISSON – Président des jardins familiaux d'Ifs.

Fait à Ifs, le 23 août 2022



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE